

Guide de l'interne

en médecine

en Franche-Comté



SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| Vos interlocuteurs..... | 4 |
| Les associations d'internes..... | 5 |
| Votre statut d'interne..... | 6 |
| Vos fonctions d'interne | |
| Les gardes et astreintes | |
| Rémunération | |
| Les congés annuels | |
| Les congés maladie | |
| Les congés maternité et paternité | |
| Accident du travail ou maladie professionnelle | |
| La disponibilité | |
| Formation obligatoire des internes au CHU | |
| Le déroulement de votre formation..... | 8 |
| Inscription à la faculté de médecine | |
| Inscription au DES et au DESC | |
| Le droit au remords | |
| L'année recherche | |
| Le contenu de votre formation..... | 10 |
| Formation théorique | |
| Formation pratique | |
| Validation des stages pratiques | |
| Le choix des stages..... | 11 |
| Le choix semestriel | |
| Stages hors centre hospitalier universitaire | |
| Choix semestriel en dehors de votre discipline | |
| Stages hors subdivision d'origine | |
| Stages en surnombre | |
| Hébergement des internes | |
| Les responsables locaux et les coordonnateurs des DES et DESC..... | 13 |
| Les DES préparés à Besançon | |
| Les coordonnateurs interrégionaux de DES | |
| Les DESC préparés à Besançon | |
| Les coordonnateurs interrégionaux de DESC | |
| Textes de référence..... | 18 |
| Carte des hôpitaux de la région..... | 19 |

CELLULE D'ACCUEIL ET DE SUIVI DES INTERNES

Vous avez été nommé interne par le directeur général de votre CHU de rattachement, le CHU de Besançon.

Pour faciliter votre installation dans ces nouvelles fonctions, et peut-être votre arrivée dans notre région, nous avons constitué une cellule d'accueil et de suivi des internes, composée de représentants de :

- la DRASS,
- la faculté de médecine et de pharmacie,
- la direction du CHU,
- la MRS (Mission Régionale de Santé),
- des internes.

Cette cellule d'accueil et de suivi a pour objectif de répondre aux questions que vous vous posez concernant le choix des stages, le cursus à la faculté de médecine, la vie hospitalière, le logement mais aussi sur la vie extra-professionnelle dans la région.

Le secrétariat de la cellule est assuré par Céline Prudhon. Vous pouvez la contacter pour toute information, elle vous renseignera et vous orientera vers les services compétents.

Tél. 03 81 21 87 06 - Email : accueil-internes-fc@chu-besancon.fr

Nous souhaitons également vous donner des informations sur l'avenir professionnel des médecins dans notre région et les possibilités de post-internat et d'installation après l'internat.

Pour y parvenir, nous avons réalisé ce guide de l'interne en médecine, qui contient beaucoup d'informations pratiques et vous présente vos principaux interlocuteurs.

Accueil des internes

Le directeur de la DRASS, le doyen de la faculté de médecine et de pharmacie, le directeur du CHU, le directeur de la MRS et les représentants des internes vous invitent à la présentation de la cellule d'accueil et de suivi des internes de Franche-Comté qui se déroule le jour du choix.

Cette présentation sera suivie d'un buffet.

VOS INTERLOCUTEURS

DRASS de Franche-Comté - 3 avenue Louise Michel - 25044 Besançon cedex

Bureau de l'Internat

Céline Laurent

03 81 47 88 35 - dr25-politiques.hospital@sante.gouv.fr

CHU de Besançon - 2 place Saint-Jacques - 25030 Besançon Cedex

Direction des affaires médicales

Brigitte Gelin

03 81 21 82 89 ou poste 18 289 - dam-interne@chu-besancon.fr

Faculté de médecine et de pharmacie - Place Saint-Jacques - 25030 Besançon cedex

Service scolarité 3^e cycle

(Site des Hauts du Chazal, à proximité du CHU Jean Minjoz)

Responsable 3^e cycle médecine et pharmacie

Joëlle Faurite

03 63 08 22 88 - joelle.faurite@univ-fcomte.fr

Département médecine générale

Responsable du DES : Carole Lechapt

03 63 08 22 89 - carole.lechapt@univ-fcomte.fr

Pour tout changement intervenant dans votre situation administrative et pédagogique, vous devez impérativement informer :

- votre établissement d'affectation
- le CHU
- la DRASS
- la faculté de médecine et de pharmacie

Vous pouvez retrouver vos interlocuteurs et leurs coordonnées au dos de ce guide.

LES ASSOCIATIONS D'INTERNES

Secrétariat : Martine Bouveret - 03 81 66 88 60 - Email : internat@chu-besancon.fr

Une permanence est assurée au bureau de l'internat le mardi de 8h à 12h et de 14h à 17h ainsi que les jeudi et vendredi de 14h à 17h.

Adresse : CHU Jean Minjot - Boulevard Fleming - 25030 Besançon Cedex

Le bureau est situé à proximité de la rotonde.

L'association des internes des hôpitaux de Franche-Comté

Cette association regroupe les internes de spécialité.

Le bureau

Président :

Loïc Jochault - Tél. 06 63 68 81 98 - Email : loicjochault@gmail.com

Vice-président :

Charles Daragon - Tél. 06 60 43 14 77 - Email : daragon14@hotmail.com

Quentin Lepiller - Tél. 06 18 02 03 93 - Email : lepiller.quentin@caramail.com

Nicolas Ferry - Tél. 06 64 31 71 37 - Email : nicoferry@hotmail.fr

Secrétaire :

Laura Calzolari - Tél. 06 20 01 25 70 - Email : lauracalzo@yahoo.fr

Trésorière :

Marie Caroline Clément - Tél. 06 76 44 71 24 - Email : maroline.clement@laposte.net

Le SYRC-IMG

(Syndicat des Résidents et des Internes de Médecine Générale des hôpitaux de Franche-Comté)

Le bureau

Président :

Xavier Racadot - Tél. 06 99 50 88 70 - Email : xracadot@hotmail.com

Vice-président :

José Philippe Moreno - Tél. 06 86 66 31 81 - Email : filoche5@gmail.com

Secrétaire général :

Anton Saurel - Tél. 06 77 63 13 71 - Email : anton.saurel@yahoo.fr

Secrétaire général adjoint :

Geneviève Pavot - Tél. 06 13 77 52 80 - Email : genepavot@gmail.com

Trésorier :

Matthieu Harel - Tél. 06 64 93 46 12 - Email : matt1602@hotmail.fr

VOTRE STATUT D'INTERNE

Vos fonctions d'interne

Le statut de l'interne est régi par le Code de la Santé Publique : 6^e partie, livre 1^{er} - titre V- Chapitre III : Section 1 - article R 6153-1 à R 6153-40 et Section 5.

Les stages hospitaliers commencent le 1^{er} jour ouvrable de mai et novembre.

En tant que salarié de l'établissement dans lequel vous êtes affecté, vous êtes tenu de rejoindre votre poste sans délai. En cas d'impossibilité majeure justifiant une prise de fonctions différée, vous devez en avvertir l'administration et votre chef de service, et fournir tout justificatif de votre absence.

Vous exercez des fonctions de prévention, de diagnostic et de soins par délégation et sous la responsabilité du praticien dont vous relevez.

Vos obligations de fonctions hospitalières sont de 11 demi-journées par semaine, plus la participation au service de gardes et d'astreintes. L'équivalent de 2 de ces demi-journées est consacré à votre formation universitaire qui peut être regroupé selon les nécessités de l'enseignement suivi et cumulé dans la limite de 12 jours sur un semestre.

Les gardes et astreintes

La participation aux gardes et astreintes fait partie de vos obligations normales de service. En cas d'impossibilité majeure d'effectuer une garde ou une astreinte, vous devez trouver un remplaçant et en avvertir dans les plus brefs délais l'administration de l'établissement hospitalier dans lequel vous êtes affecté.

Toute défaillance non justifiée est susceptible d'entraîner la non validation pédagogique de votre stage.

L'interne bénéficie d'un repos de sécurité d'une durée de 11 heures à l'issue de chaque garde de nuit.

Rémunération

Votre rémunération est assurée par l'établissement dans lequel vous effectuez votre stage hospitalier sauf lorsque vous êtes affecté :

- dans un établissement hospitalier militaire ;
- dans un établissement privé participant au service public ;
- dans un organisme extra-hospitalier ou un laboratoire agréé de recherche ;
- lorsque vous effectuez un stage hors région /à l'exception de l'outre-mer.

Dans tous les cas, vous relevez de votre CHU de rattachement (Besançon).

Les congés annuels

Vous bénéficiez d'un congé annuel de 30 jours ouvrables, le samedi étant décompté comme jour ouvrable.

La durée des congés pris en une seule fois ne peut excéder 24 jours ouvrables.

Les congés maladie

Vous êtes rémunéré durant les trois premiers mois, puis à 50% pendant les six mois suivants.

En cas de congé de longue durée, vous percevez les 2/3 de votre rémunération pendant 18 mois et 50% les 18 mois suivants.

En cas de congé de longue maladie, qui peut atteindre une durée de 36 mois maximum, vous bénéficiez des 2/3 de votre rémunération pendant les douze premiers mois et 50% de celle-ci durant les 24 mois suivants.

Les congés maternité et paternité

La durée des congés maternité rémunérés est de 6 semaines avant la date prévue d'accouchement et de 10 semaines après.

Le congé paternité est de 11 jours consécutifs pris dans les 4 mois qui suivent la naissance.

Accident du travail ou maladie professionnelle

En cas de maladie ou d'accident imputable aux activités assurées dans le cadre de votre formation ou survenant à l'occasion de l'exercice de vos fonctions, vous pouvez bénéficier, après avis du comité médical, d'un congé pendant lequel vous percevez la totalité de votre rémunération.

Tout accident du travail ou maladie professionnelle doit être déclaré dans les 48 heures à votre employeur.

La disponibilité pour convenances personnelles

Après un an de fonctions, toute demande de disponibilité doit être adressée au directeur du CHU de rattachement (Besançon) 2 mois avant le début du semestre considéré.

Elle est laissée à l'appréciation du directeur.

Formation obligatoire des internes au CHU

La CME du CHU a retenu le principe d'une formation sur le fonctionnement hospitalier, obligatoire pour tous les nouveaux internes affectés au CHU et organisée dans le mois qui suit la prise de fonction.

L'échéancier de cette formation, d'une durée de 16 heures, sera transmis 15 jours avant.

Vous êtes tenu d'informer de vos absences les administrations concernées
(établissement d'affectation et CHU de Besançon)

La validation administrative est subordonnée à votre présence durant le stage semestriel

LE DÉROULEMENT DE VOTRE FORMATION

L'inscription à la faculté de médecine et de pharmacie

Vous êtes tenu, chaque année, de prendre une inscription universitaire auprès de la faculté de médecine et pharmacie de Besançon.

Dépôt du dossier et paiement des droits d'inscription avant le 1^{er} novembre, dernier délai.

L'inscription au DES et au DESC

(liste des spécialités et des coordonnateurs page 13)

Le DES

Pour les internes en spécialités médicales ou spécialités chirurgicales, votre inscription définitive à un DES doit être prise (imprimé à retirer au service scolarité) au plus tard avant la fin du quatrième semestre effectué après votre nomination en qualité d'interne, après avis du coordonnateur local et du coordonnateur interrégional du DES concerné.

Pour pouvoir vous inscrire au DES de votre choix correspondant à votre discipline d'affectation, vous devez avoir effectué au moins un semestre dans un service agréé pour ce DES et pouvoir satisfaire dans les délais impartis aux exigences de la maquette du DES que vous choisissez.

Dès votre prise de fonctions d'interne et avant d'arrêter votre choix de spécialité, prenez contact avec le coordonnateur local du DES envisagé. Il vous donnera tout renseignement utile à votre projet et vous informera sur les enseignements théoriques et séminaires organisés dans la discipline.

Le DESC

Les internes intéressés par la préparation d'un DESC doivent prendre une inscription annuelle à la faculté.

Pour les DESC dits du groupe I, accomplir quatre semestres (consécutivement ou non) dans des services agréés pour le DESC envisagé.

Deux semestres doivent être effectués au cours de l'internat (sauf dérogation accordée par le coordonnateur).

Pour les DESC dits du groupe II, accomplir six semestres de fonctions dans des services agréés pour le DESC envisagé.

Quatre semestres doivent être effectués au cours de l'internat.

L'inscription en DESC se prend au plus tard avant la fin du 5^e semestre d'internat ; un semestre devra obligatoirement avoir été effectué dans un service agréé pour ce DESC.

L'inscription à deux DESC du groupe I ou à un DESC du groupe II et à un DESC du groupe I est autorisée sous réserve de l'accord des coordonnateurs des DESC concernés.

Le droit au remords

Il s'exerce avant la fin du 4^e semestre d'internat.

C'est une possibilité qui vous est offerte et que vous ne pouvez exercer qu'une fois, dans la mesure où votre rang initial de classement vous a situé dans la discipline pour laquelle vous souhaitez opter, à un rang au moins égal à celui du dernier candidat issu des mêmes épreuves classantes nationales et affecté dans cette discipline au niveau de la subdivision (Besançon).

Vous devez adresser votre demande à la DRASS de Franche-Comté au moins 2 mois avant le début du semestre et en informer les services de la faculté et du CHU.

Vous devez bien sûr être en mesure de satisfaire dans les délais impartis aux exigences de la maquette du DES que vous envisagez. Pour l'inscription au DES, voir page précédente.

L'année recherche

Pour l'accomplissement de travaux de recherche en vue de la préparation d'un master recherche, d'un DEA ou d'un doctorat, les internes en médecine peuvent bénéficier d'une année recherche.

Un arrêté des ministres chargés de la santé, de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que du budget fixe le nombre d'internes issus d'une même génération de concours, susceptibles d'en bénéficier. Ce nombre est fixé par inter-région.

La qualité du projet de recherche des internes est prise en compte et évaluée par une commission régionale composée du doyen de la faculté de médecine, du président de la délégation à la recherche clinique du CHU et de deux chercheurs titulaires désignés par le délégué régional de la recherche et de la technologie.

L'année recherche est attribuée en fonction de l'avis émis par cette commission sur l'intérêt du projet de recherche et du rang de classement de l'interne aux ECN.

L'année recherche s'effectue pour une période comprise entre un 1^{er} novembre et un 31 octobre commençant au plus tôt au début de la deuxième année et s'achevant au plus tard à la fin de la dernière année d'internat.

Lorsque l'interne est dans l'impossibilité d'effectuer l'année recherche dans le délai mentionné ci-dessus, il doit avertir la DRASS six mois avant la date de début de la réalisation de celle-ci. Il peut alors l'effectuer l'année suivante, sauf s'il ne peut plus se prévaloir de sa qualité d'interne au moment où il désire commencer à effectuer son année recherche.

Pour sa rémunération, l'interne reste soumis aux dispositions du décret du 10 novembre 1999. Il a la possibilité de prendre des gardes.

Les renseignements et les documents relatifs à l'année recherche sont à votre disposition au service de scolarité du 3^e cycle de la faculté de médecine et de pharmacie.

LE CONTENU DE VOTRE FORMATION

Formation théorique

Elle est organisée au sein de chaque discipline pour l'ensemble des universités de l'interrégion. Pour toute information, vous devez vous mettre en contact avec le coordonnateur local du DES envisagé (voir page 14).

Formation pratique

Chaque DES comporte des obligations de formation pratique ; les maquettes sont à votre disposition :

- à la faculté de médecine et de pharmacie ;
 - au service de scolarité du 3^e cycle,
 - au département de médecine générale ;
- sur le site Internet de la cellule d'accueil et de suivi des internes (www.accueil-internes-fc.fr).

Validation des stages pratiques

Sous réserve de l'application de l'article R6153-20 du code de la Santé Publique susvisé, un stage est validé par le directeur de l'unité de formation et de recherche ou le président du comité de coordination des études médicales après avis du chef de service hospitalier ou extrahospitalier responsable du stage dans lequel a été affecté l'interne.

A l'issue de chaque stage, le chef de service renseigne une grille d'évaluation. Il donne son avis sur le stage effectué par l'interne et la transmet au doyen de la faculté. Ce dernier transmet au coordonnateur copie de la grille d'évaluation et de sa décision d'accorder ou non la validation du stage et informe, avant le 15 mars et le 15 septembre de chaque année selon le semestre en cours, le directeur régional des affaires sanitaires et sociales d'origine de sa décision.

L'interne remplit une grille d'évaluation et la transmet au doyen de la faculté (bureau du 3^e cycle) et au coordonnateur interrégional de la subdivision.

La validation anticipée du stage n'autorise en aucun cas l'interne à quitter le service d'affectation avant la fin du semestre.

LE CHOIX DES STAGES

Le choix semestriel

Les choix, organisés par la DRASS, et sous sa responsabilité, se déroulent chaque année début avril et début octobre.

Chaque interne est convoqué personnellement, au plus tard dans la quinzaine qui précède le choix.

Les internes choisissent par ancienneté de semestres validés et par rang de classement aux épreuves classantes nationales (ECN).

Stages hors CHU

Les internes autres que ceux de médecine générale exercent leurs fonctions durant au moins deux semestres dans des hôpitaux autre qu'un centre hospitalier universitaire.

Toutefois, l'enseignant coordonnateur du DES, en fonction des exigences de formation de ce diplôme et des capacités de formation de la subdivision dont relève l'intéressé, peut limiter à un semestre cette durée.

Les internes de médecine générale exercent leurs fonctions durant au moins trois semestres dans les services d'un établissement autre qu'un centre hospitalier universitaire.

Choix semestriel en dehors de votre discipline

Vous désirez effectuer un semestre dans un service agréé au titre d'une discipline différente de votre discipline d'affectation.

Vous devez adresser une demande écrite à la DRASS, 2 mois au moins avant le début du semestre considéré. Passé ce délai, aucune demande ne sera prise en compte.

Vous choisirez alors, par ancienneté de semestres validés, et selon votre rang de classement général immédiatement après le dernier interne de même ancienneté affecté dans cette discipline.

Stages hors subdivision d'origine

Vous pouvez effectuer trois semestres au maximum de formation dans une subdivision autre que celle de Besançon (dont au moins un au sein de l'interrégion d'origine). Pour cela vous devez avoir réalisé 4 semestres de fonctions (2 semestres pour les internes de MG).

Le dossier est à demander soit à la faculté, soit au CHU.

Pour les stages dans des hôpitaux parisiens, l'accord de l'établissement d'accueil est à demander à l'AP-HP (Assistance Publique-Hôpitaux de Paris) et non au directeur de l'hôpital concerné. Une pré-commission organisée par l'AP-HP se tient en mai, une seconde en juin, la commission finale en juillet.

En règle générale, il est conseillé de vous rapprocher de la faculté d'accueil afin de savoir si des pré-commissions sont organisées et si vous devez leur communiquer un exemplaire de votre dossier complet.

Stages dans les départements et territoires d'outre-mer (DOM-TOM)

Les conditions d'autorisation sont les mêmes que pour le stage hors subdivision d'origine.

Retrait du dossier :

Université Bordeaux II

Tél. 05 57 57 10 29

Mission DOM-TOM

Email : secretariat.dom-tom@u-bordeaux2.fr

146 rue Léon Saignat

33076 Bordeaux Cedex

Stages en surnombre

Cette possibilité ne concerne que les internes qui auront moins de 2 mois de présence au sein d'un service. Ils doivent adresser -officiellement par écrit- au plus tard 2 mois avant le début du semestre considéré une demande de poste en surnombre auprès de la DRASS, ainsi qu'une copie à la direction des affaires médicales du CHU et à la faculté de médecine et pharmacie.

La demande de surnombre doit être justifiée par un certificat médical ou la déclaration de grossesse pour les femmes enceintes annexé(e) au courrier.

Le poste de l'interne en surnombre est comptabilisé dans le total des postes listés par la commission de subdivision, et n'est pas ouvert au choix des autres internes.

Les internes en surnombre ne participent pas au choix. Ils sont affectés par le directeur régional des affaires sanitaires et sociales après avis de la commission de subdivision, et après le choix des internes, en tenant compte, dans la mesure du possible, des souhaits formulés par l'interne en surnombre.

Dispositions particulières pour les internes de psychiatrie et de santé publique

Conformément aux dispositions de l'article 17 du décret du 16 janvier 2004, "les internes de psychiatrie peuvent, à leur demande, effectuer un stage de deux semestres spécifiques consécutifs dans le même service d'un centre hospitalier faisant l'objet d'une sectorisation. Les internes de santé publique peuvent, à la suite d'un seul et même choix, effectuer un stage de deux semestres consécutifs au sein de l'Ecole nationale de la santé publique selon les modalités fixées par arrêté des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé". La demande écrite doit être adressée à la DRASS deux mois au moins avant le début du semestre envisagé. Cette possibilité n'est offerte qu'une seule fois durant l'internat.

Hébergement des internes

Certains établissements hospitaliers disposent de logements. Chaque interne nouvel arrivant peut se voir attribuer une chambre. Pour tout renseignement, adressez-vous à l'établissement concerné :

CHU Besançon - M. Prevalet - Tél. 03 81 21 87 48 - Email : fprevalet@chu-besancon.fr

CH Pontarlier - M^{me} Query - Tél. 03 81 38 58 80 - Email : c.query@ch-pontarlier.fr

CH Belfort - Montbéliard - M^{me} Kica - Tél. 03 84 98 56 37 - Email : nkica@chbm.fr

M^{me} Vogel - Tél. 03 84 98 56 37 - Email : mvogel@chbm.fr

CHI Vesoul - M^{me} Morel - Tél. 03 84 96 60 19 - Email : i.morel@chi70.fr

CH Lons-le-Saunier - Mlle Hugonnet - Tél. 03 84 35 60 03 - Email : nadine.hugonnet@ch-lons.fr

CH Dole - M^{me} Marmet - Tél. 03 84 79 66 40 - Email : rh.medecins@ch-dole.fr

(Pas d'internat au CH de Dole, mais possibilité de 2 chambres meublées au CHS Dole Saint-Yllie)

Les responsables locaux
et
les coordonnateurs interrégionaux
des
DES et DESC

LES DES préparés à Besançon

| Spécialité | Responsable | Service |
|--|---------------------|---|
| Anesthésie Réanimation | Pr Boillot..... | Département Anesthésie |
| Biologie Médicale | Pr JP Kantelip..... | Pharmacologie |
| Gynécologie médicale | Pr Penfornis..... | Endocrinologie |
| Gynécologie obstétrique | Pr Riethmuller..... | Maternité |
| Médecine générale | Pr Gaume..... | Département médecine générale |
| Médecine du travail | Dr Thaon..... | Médecine du travail et des risques professionnels |
| Pédiatrie | Pr Menget..... | Pédiatrie |
| Psychiatrie | Pr Bizouard..... | pédopsychiatrie |
| Santé publique et médecine sociale .. | Pr Monnet..... | Département de Santé Publique |
| Spécialités chirurgicales | | |
| Chirurgie générale..... | Pr Heyd..... | Chirurgie viscérale |
| Neurochirurgie..... | Pr Czorny..... | Neurochirurgie |
| Ophthalmologie..... | Pr Montard..... | Ophthalmologie |
| ORL et chirurgie cervico-faciale..... | Pr Chobaut..... | ORL |
| Stomatologie..... | Pr Ricbourg..... | Chir. maxillo-faciale |
| Spécialités médicales | | |
| Anatomie et cytologie pathologiques..... | Pr B Kantelip..... | Anatomie pathologique |
| Cardiologie et maladies vasculaires..... | Pr Bernard..... | Cardiologie |
| Dermatologie et vénéréologie..... | Pr Humbert..... | Dermatologie |
| Endocrinologie, diabète, maladies métaboliques..... | Pr Penfornis..... | Endocrinologie |
| Gastroentérologie et hépatologie..... | Pr Di Martino..... | Hépatologie |
| Génétique médicale..... | Pr Bresson..... | Cytogénétique |
| Hématologie..... | Pr Deconinck..... | Hématologie |
| Médecine interne..... | Pr Magy-Bertrand... | Médecine interne |
| Médecine nucléaire..... | Pr Boulahdour..... | Médecine nucléaire |
| Médecine physique et de réadaptation.. | Pr Parratte..... | Médecine physique et de réadaptation |
| Néphrologie..... | Pr Chalopin..... | Néphrologie |
| Neurologie..... | Pr Moulin..... | Neurologie |
| Oncologie..... | Pr Pivot..... | Oncologie |
| (3 options: médicale..... | Pr Pivot..... | Oncologie |
| Radiothérapique, hématologie)..... | Pr Bosset..... | Radiothérapie |
| Pneumologie..... | Pr Dalphin..... | Pneumologie |
| Radiodiagnostic et imagerie médicale... | Pr Kastler..... | Radiologie A |
| Rhumatologie..... | Pr Wendling..... | Rhumatologie |

Les coordonnateurs interrégionaux de DES

| | | |
|--|---------------------|------------------------|
| Anesthésie Réanimation | Pr Pottecher..... | CHU Strasbourg |
| Biologie Médicale | Pr Leissingner..... | CHU Strasbourg |
| Gynécologie médicale | Pr Caron..... | CHU Reims |
| Gynécologie obstétrique | Pr Langer..... | CHU Strasbourg |
| Médecine générale | Pr Beis..... | Faculté Médecine Dijon |
| Pédiatrie | Pr Huet..... | CHU Dijon |
| Psychiatrie | Pr Bonin..... | CHU Dijon |
| Médecine du travail | Pr Cantineau..... | CHU Strasbourg |
| Santé publique et médecine sociale .. | Pr Hartemann..... | Faculté Médecine Nancy |

Spécialités médicales

| | | |
|--|-----------------------------|------------------------|
| Anatomie et cytologie pathologiques..... | Pr Kantelip..... | CHU Besançon |
| Cardiologie et maladies vasculaires..... | Pr Bernard Y..... | CHU Besançon |
| Dermatologie et vénéréologie..... | Pr Gribier..... | CHU Strasbourg |
| Endocrinologie, diabète, maladies métaboliques..... | Pr Gauthier-Jeandidier..... | CHU Strasbourg |
| Gastroentérologie et hépatologie..... | Pr Thieffin..... | CHU Reims |
| Génétique médicale..... | Pr Leheup..... | CHU Nancy |
| Hématologie..... | Pr Solary..... | CHU Dijon |
| Médecine interne..... | Pr Pennaforte..... | CHU Reims |
| Médecine nucléaire..... | Pr Constantinesco..... | CHU Strasbourg |
| Médecine physique et de réadaptation.. | Pr Casillas..... | CHU Dijon |
| Néphrologie..... | Pr Rieu..... | CHU Reims |
| Neurologie..... | Pr Vespignani..... | Faculté Médecine Nancy |
| Oncologie radiothérapique..... | Pr Peiffert..... | CHU Nancy |
| Oncologie médicale..... | Pr Chauffert..... | CHU Dijon |
| Onco-hématologie..... | Pr Solary..... | CHU Dijon |
| Pneumologie..... | Pr Camus..... | CHU Dijon |
| Radiodiagnostic et imagerie médicale... | Pr Regent..... | CHU Nancy |
| Rhumatologie..... | Pr Tavernier..... | CHU Dijon |

Spécialités chirurgicales

| | | |
|---------------------------------------|-------------------|--------------|
| Chirurgie générale..... | Pr Bresler..... | CHU Nancy |
| Neurochirurgie..... | Pr Auque..... | CHU Nancy |
| Ophtalmologie..... | Pr Delbosc..... | CHU Besançon |
| Stomatologie..... | Pr Chassagne..... | CHU Nancy |
| ORL et chirurgie cervico-faciale..... | Pr Chobaut..... | CHU Besançon |

LES DESC préparés à Besançon

2 types de DESC :

Groupe I d'une durée de 2 ans

Groupe II d'une durée de 3 ans, qui ouvrent droit à la qualification de spécialiste correspondant à l'intitulé du diplôme.

| Intitulé | Responsable | Service |
|--|------------------------------|------------------------|
| GROUPE I | | |
| Addictologie..... | Pr Sechter..... | Psychiatrie |
| Allergologie et immunologie clinique..... | Pr Dalphin..... | Pneumologie |
| Andrologie..... | Pr Bittard | Chirurgie urologique |
| Cancérologie..... | Pr Bosset..... | Radiothérapie |
| Dermatopathologie | ////////..... | //////// |
| Foetopathologie | ////////..... | //////// |
| Hémodiagnostic - transfusion..... | ////////..... | //////// |
| Médecine de la reproduction..... | Pr Bresson..... | Cytogénétique |
| Médecine de la douleur | Pr Boillot (douleur)..... | Anesthésie réanimation |
| et médecine palliative * | Pr Allemand (s. Palliatifs). | CNAM Paris |
| Médecine d'urgence..... | Pr Capellier..... | SAMU |
| Médecine du sport | ////////..... | //////// |
| Médecine légale et expertises médicales..... | Pr Chopard..... | Médecine légale |
| Médecine vasculaire..... | Pr Camelot..... | Médecine vasculaire |
| Neuropathologie | ////////..... | //////// |
| Nutrition..... | Pr Penfornis..... | Endocrinologie |
| Orthopédie dento-maxillo-faciale..... | ////////..... | //////// |
| Pathologie infectieuse et trop., clin. et bio..... | Pr Hoen..... | Maladies infectieuses |
| Pharma. clin., évaluation des thérapeutiques | Pr JP Kantelip..... | Pharmacologie |
| Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent..... | Pr Bizouard..... | Pédopsychiatrie |

* Dr Aubry, coordonnateur par délégation du Pr Allemand. Adresser les dossiers au Dr Aubry (CHU Besançon).

GROUPE 2 (DESC qualifiants)

| | | |
|--|-----------------------|----------------------------|
| Chirurgie de la face et du cou..... | Pr Chobaut..... | ORL |
| Chirurgie infantile..... | Pr De Billy..... | Chirurgie infantile |
| Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie..... | Pr Ricbourg..... | Chirurgie maxillo-faciale |
| Chirurgie orthopédique et traumatologie..... | Pr Garbuio..... | Chirurgie orthopédique |
| Chirurgie plastique recons. et esthétique..... | Pr Tropet..... | Chirurgie plastique |
| Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire..... | Pr Etievent..... | Chirurgie cardiaque |
| Chirurgie urologique..... | Pr Bittard..... | Chirurgie urologique |
| Chirurgie vasculaire..... | Pr Camelot..... | Chirurgie vasculaire |
| Chirurgie viscérale et digestive..... | Pr Manton..... | Chirurgie viscérale |
| Gériatrie..... | Pr Magi-Bertrand..... | Médecine interne gériatrie |
| Réanimation médicale..... | Pr Capellier..... | Réanimation médicale |

Les coordonnateurs interrégionaux de DESC

GROUPE 1

| | | |
|--|--------------------------------|---|
| Addictologie..... | Pr Paille..... | CHU Nancy |
| Allergologie et immunologie clinique..... | Pr Kanny et Pr Martin..... | CHU Nancy et Strasbourg |
| Andrologie..... | Pr Hubert..... | CHU Nancy |
| Cancérologie..... | Pr Bergerat..... | CHU Strasbourg |
| Dermatopathologie..... | Pr Schmutz..... | CHU Nancy |
| Foetopathologie..... | Pr Gaillard..... | Hôpital Maison Blanche Reims |
| Hémobiologie - transfusion..... | Pr Janot..... | CHU Nancy |
| Médecine de la reproduction..... | Pr Sagot..... | CHU Dijon |
| Médecine de la douleur..... | Pr Muller (douleur)..... | CHU Strasbourg |
| et médecine palliative..... | Dr Aubry (soins palliatifs)... | CHU Besançon |
| Médecine d'urgence..... | Pr Kopferschmit..... | CHU Strasbourg |
| Médecine du sport..... | En attente..... | |
| Médecine légale et expertises médicales..... | Pr Coudane..... | CHU Nancy |
| Médecine vasculaire..... | Pr Stephan..... | CHU Strasbourg |
| Néonatalogie..... | Pr Hascoet..... | Maternité R ^{alé} Reims |
| Neuropathologie..... | Pr Mohr..... | CHU Strasbourg |
| Nutrition..... | Pr Bertin..... | CHU Reims |
| Orthopédie dento-maxillo-faciale..... | Pr Malka..... | CHU Dijon |
| Pathologie infectieuse et trop., clin. et bio..... | Pr Christmann..... | CHU Strasbourg |
| Pharma. clin., évaluation des thérapeutiques | Pr Gillet..... | CHU Nancy |
| Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent..... | Pr Sibertin-Blanc..... | Centre de Psychothérapie de Nancy Laxou |

GROUPE 2 (DESC qualifiants)

| | | |
|--|-------------------|----------------|
| Chirurgie de la face et du cou..... | Pr Simon..... | CHU Nancy |
| Chirurgie infantile..... | Pr De Billy..... | CHU Besançon |
| Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie..... | Pr Chassagne..... | CHU Nancy |
| Chirurgie orthopédique et traumatologie..... | Pr Molé..... | CHU Nancy |
| Chirurgie plastique recons. et esthétique..... | Pr Tropet..... | CHU Besançon |
| Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire..... | Pr Eisenmann..... | CHU Strasbourg |
| Chirurgie urologique..... | Pr Staerman..... | CHU Reims |
| Chirurgie vasculaire..... | Pr Chakfe..... | CHU Strasbourg |
| Chirurgie viscérale et digestive..... | Pr Rohr..... | CHU Strasbourg |
| Gériatrie..... | Pr Berthel..... | CHU Strasbourg |
| Réanimation médicale..... | Pr Capellier..... | CHU Besançon |

Biologie médicale

| | | |
|--|-----------------|------------------------|
| Biochimie hormonale et métabolique | | |
| Biologie des agents infectieux | | |
| Biologie moléculaire | | |
| Cytogénétique humaine..... | Pr Stoll..... | CHU Strasbourg |
| Hématologie biologique..... | Pr Pautron..... | CHU Reims |
| Pharmacocynétique et métabo. médicaments | Pr Siest..... | UFR Médecine Vandœuvre |
| Radiopharmacie et radiobiologie..... | Pr Nicolas..... | UFR Pharmacie Nancy |
| Toxicologie biologique..... | Pr Siest..... | UFR Médecine Vandœuvre |

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Articles L-632-1 à L-632-12 du Code de l'Education.

Arrêté du 27 septembre 1985 modifié fixant le régime de l'année-recherche durant l'internat de médecine et de pharmacie.

Arrêté du 20 mars 1990 fixant les modalités selon lesquelles les internes et les résidents en médecine effectuent des stages hors de leur subdivision d'origine.

Articles R 6153-1 à R 6153.40 du Code de la Santé Publique.

Décret 2003-76 du 23 janvier 2003 fixant la réglementation des DES de biologie médicale.

Décret 2004-67 du 16 janvier 2004 relatif à l'organisation du 3^e cycle des études médicales.

Arrêté du 10 mars 2004 définissant la liste des disciplines du 3^e cycle des études médicales

Arrêtés du 22 septembre 2004 modifiés fixant la liste et la réglementation des DES et des DESC de médecine

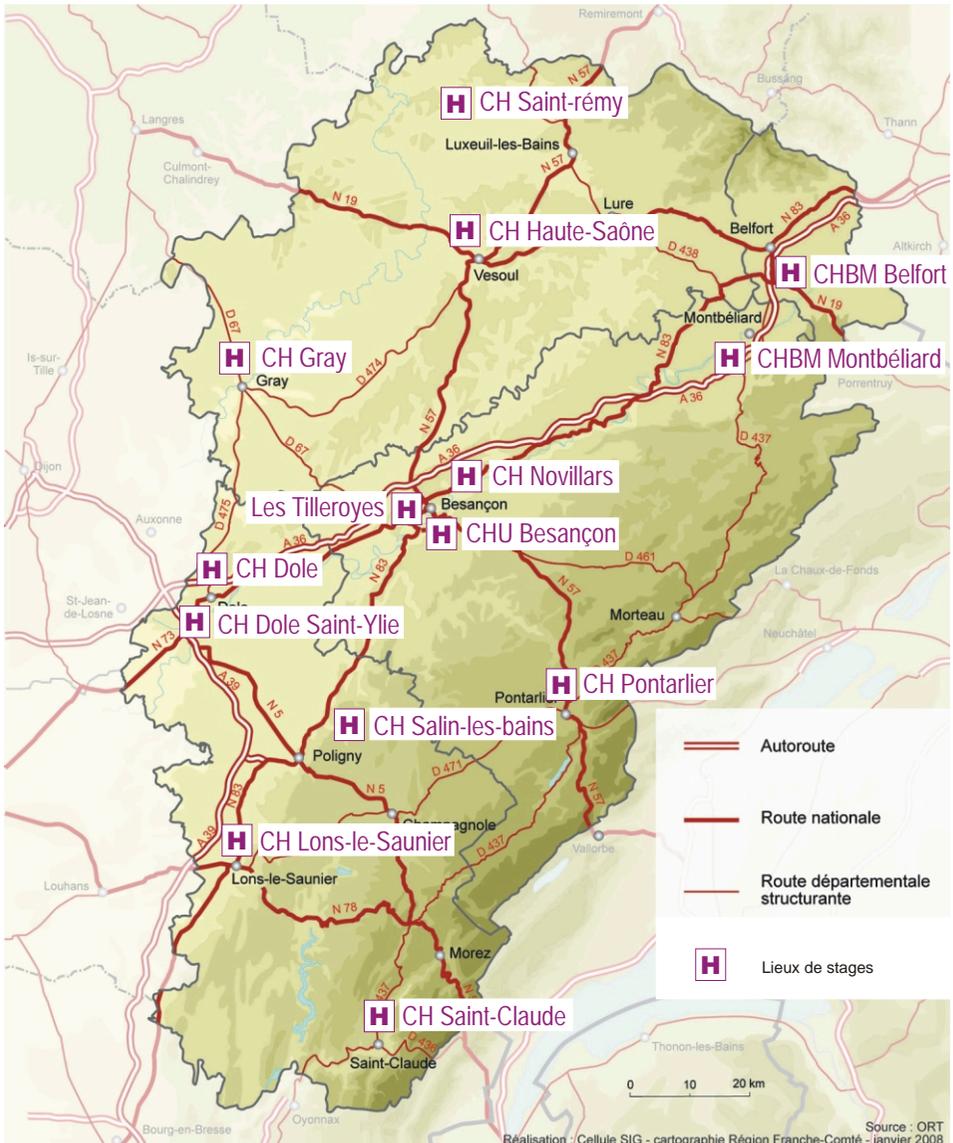
Arrêté du 22 septembre 2004 relatif à l'organisation, au déroulement et à la validation des stages des étudiants en 3^e cycle des études médicales appelés internes ou résidents.

Arrêté du 4 octobre 2006 définissant les modalités d'organisation de l'année-recherche durant le 3^e cycle des études de médecine, d'odontologie et de pharmacie.

Circulaire n° DGES/DHOS/M1/2007/269 du 5 juillet 2007 relatif à l'attribution de l'année-recherche.

Arrêté du 26 janvier 2007 modifiant l'arrêté du 22 septembre 2004, fixant la liste et la réglementation des diplômes d'études spécialisées complémentaires de médecine

Les lieux de stages en Franche-Comté



Cellule d'accueil et de suivi des internes de Franche-Comté

Centre Hospitalier Universitaire - Direction générale - 2, place Saint Jacques - 25030 Besançon Cedex
www.accueil-internes-fc.fr

Secrétariat

Céline Prudhon - Tél. 03 81 21 87 06
Email : accueil-internes-fc@chu-besancon.fr

DRASS de Franche-Comté

3 avenue Louise Michel - 25044 Besançon cedex
Bureau de l'internat
Céline Laurent - Tél. 03 81 47 88 35
dr25-politiques.hospital@sante.gouv.fr

CHU de Besançon

2 place Saint-Jacques - 25030 Besançon cedex
Direction des affaires médicales
Brigitte Gelin - Tél. 03 81 21 82 89
dam-interne@chu-besancon.fr

Faculté de médecine et de pharmacie

Place Saint-Jacques - 25030 Besançon cedex
Service scolarité 3^e cycle
(Site des Hauts du Chazal,
à proximité du CHU Jean Minjoz)

Responsable 3^e cycle médecine et pharmacie

Joëlle Faurite - Tél. 03 63 08 22 88
joelle.faurite@univ-fcomte.fr

Département médecine générale

Responsable DES médecine générale
Carole Lechapt - Tél. 03 63 08 22 89
carole.lechapt@univ-fcomte.fr

Les associations d'internes

CHU Jean Minjoz - Boulevard Fleming - 25030 Besançon Cedex
Http://www.internat-besancon.com/

L'association des internes des hôpitaux de Franche-Comté

Président : Loïc Jochault - Tél. 06 63 68 81 98

Le SYRC-IMG

Président : Xavier Racadot - Tél. 06 99 50 88 70

Etablissement d'affectation Services administratifs

Choix des stages

Validation administrative des stages hospitaliers et
extra-hospitaliers
Maquettes DES/DESC
Droit au remords
Stages hors filière

Mise en disponibilité

Absences
Tout renseignement relatif au statut d'interne
Stages hors subdivision d'origine
Mesures disciplinaires

Inscription annuelle

Inscription pédagogique dans la spécialité
Maquettes DES/DESC
Validation pédagogique des stages hospitaliers
Diplômes
Stages hors subdivision d'origine
Année recherche

Les présidents siègent avec voix délibérative à la
commission de subdivision (agrèments et
adéquation).

Le président du SYRC-IMG siège à la commission
des SASPAS et au conseil du département de
médecine générale.

Bureau du personnel
Rémunération
Congés